

201	05/06/2020	BE 0416.735.655	16	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20149.00085	A-asbl 1.1

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS**

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

Adresse: Rue Royale

N°: 94

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0416735655

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-07-2016

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

16-04-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**LEMAISTRE** Dominique

Rue Petrelle 4  
75009 Paris  
FRANCE

Début de mandat: 20-03-2013

Fin de mandat: 16-04-2020

Administrateur

**TAYART DE BORMS** Luc

Kemmelbergstraat 32  
8400 Oostende  
BELGIQUE

Début de mandat: 20-03-2013

Administrateur

**DEMARIE** Marco

Via Adamello 1  
10025 Pino Torinese

ITALIE

Début de mandat: 27-10-2016

Administrateur

**PRUELLER** Franz

Friedrichstrasse 10

1010 Vienne

AUTRICHE

Début de mandat: 20-03-2013

Administrateur

**FLORINDO ESGALO** Rui Carlos

Avenue de Berna 45

1067 Lisbonne

PORTUGAL

Début de mandat: 22-05-2015

Administrateur

**ROGALL** Joachim

Am Sonnenrain 5

74909 Meckesheim

ALLEMAGNE

Début de mandat: 22-05-2015

Administrateur

**DELVAUX ASSOCIÉS RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL** (B00864)

BE 0548.694.950

Chaussée de Louvain 6/428

1380 Lasne

BELGIQUE

Réviser d'entreprises

Représenté directement ou indirectement par:

**LERUSSE** Pierre (A00732)

Réviser d'entreprises

Rue de Pinchart 1

1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve

---

\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0416735655		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
  
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b>743</b>	<b>1.426</b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.1.2	22/27	<b>683</b>	<b>1.366</b>
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	683	1.366
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	683	1.366
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1.3/5.2.1	28	<b>60</b>	<b>60</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>5.626.376</b>	<b>7.301.771</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>271.357</b>	<b>439.907</b>
Créances commerciales		40	231.136	418.424
Autres créances		41	40.221	21.483
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
<b>Placements de trésorerie</b>	5.2.1	50/53	<b>415.473</b>	<b>415.473</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>4.937.034</b>	<b>6.444.926</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>2.513</b>	<b>1.465</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>5.627.119</b>	<b>7.303.197</b>

N°	BE0416735655	A-asbl 2.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>				
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>		10/15	<b>1.563.227</b>	<b>1.534.594</b>
Patrimoine de départ		10	<b>150.000</b>	<b>150.000</b>
Moyens permanents		100	150.000	150.000
<b>Plus-values de réévaluation</b>		101		
<b>Fonds affectés</b>	5.3	12		
<b>Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)</b>		13	<b>877.088</b>	<b>877.088</b>
<b>Subsides en capital</b>		14	<b>536.139</b>	<b>507.506</b>
<b>PROVISIONS</b>	5.3	15		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		16		
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		160/5		
<b>DETTES</b>		168		
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.4	17/49	<b>4.063.893</b>	<b>5.768.604</b>
Dettes financières		17		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		170/4		
Autres emprunts		172/3		
Dettes commerciales		174/0		
Acomptes reçus sur commandes		175		
Autres dettes		176		
Productives d'intérêts		177		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		179		
Cautionnements reçus en numéraire		1790		
<b>Dettes à un an au plus</b>	5.4	1791		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		1792		
Dettes financières		42/48	<b>675.845</b>	<b>461.391</b>
Etablissements de crédit		42		
Autres emprunts		43	8.919	1.970
Dettes commerciales		430/8	8.919	1.970
Fournisseurs		439		
Effets à payer		44	506.252	391.164
Acomptes reçus sur commandes		440/4	506.252	391.164
Dettes fiscales, salariales et sociales		441		
Impôts		46	60.000	
Rémunérations et charges sociales		45	100.674	68.257
Dettes diverses		450/3		
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		454/9	100.674	68.257
Autres dettes productives d'intérêts		48		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		480/8		
<b>Comptes de régularisation</b>		4890		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		4891	<b>3.388.047</b>	<b>5.307.213</b>
		492/3	<b>5.627.119</b>	<b>7.303.197</b>

N°	BE0416735655	A-asbl 3
----	--------------	----------

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	6.120.687	5.915.270
Ventes et prestations		70/74	7.448.544	7.101.703
Chiffre d'affaires		70	3.690	
Cotisations, dons, legs et subsides		73	7.444.854	222.556
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	1.327.857	1.186.433
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	884.411	913.687
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	683	683
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	5.202.815	4.958.668
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>32.778</b>	<b>42.233</b>
<b>Produits financiers</b>	5.5	75	<b>479</b>	<b>3.119</b>
<b>Charges financières</b>	5.5	65	<b>4.624</b>	<b>14.067</b>
<b>Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)</b>		9902	<b>28.633</b>	<b>31.284</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76		
<b>Charges exceptionnelles</b>		66		
<b>Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>28.633</b>	<b>31.284</b>

N°	BE0416735655	A-asbl 4
----	--------------	----------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (négatif) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>536.139</b>	<b>507.506</b>
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	28.633	31.284
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	507.506	476.222
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
<b>Affectations aux fonds affectés</b>		692		
<b>Résultat positif (négatif) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>536.139</b>	<b>507.506</b>

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**DONT**

**Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXXX	34.757
8169		
8179		
8189		
8199	34.757	
8259P	XXXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXXX	33.391
8279	683	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	34.074	
22/27	683	
8349	683	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXXXX	<b>60</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	<b>60</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	<b>60</b>	

N°	BE0416735655	A-asbl 5.5
----	--------------	------------

## RÉSULTATS

### PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	13	13

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087	12,6	12,7
------	------	------

Nombre d'heures effectivement prestées

9088	19.957	20.616
------	--------	--------

### Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620	619.528	711.173
-----	---------	---------

Cotisations patronales d'assurances sociales

621	164.186	174.627
-----	---------	---------

Primes patronales pour assurances extralégales

622		
-----	--	--

Autres frais de personnel

623	100.697	27.887
-----	---------	--------

Pensions de retraite et de survie

624		
-----	--	--

### RÉSULTATS FINANCIERS

**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503		
------	--	--

**Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances**

653		
-----	--	--

**Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)**

(+)/(-)

656		
-----	--	--

N°	BE0416735655	A-asbl 6
----	--------------	----------

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

### Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	11,8	1	12,6	ETP	12,7
Nombre d'heures effectivement prestées	101	19.121	836	19.957	T	20.616
Frais de personnel	102	828.258	56.153	884.411	T	913.687

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	12	1	12,8
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	8		8
Contrat à durée déterminée	111	4	1	4,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	3		3
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	2		2
Femmes	121	9	1	9,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5		5
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	4	1	4,8
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	12	1	12,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	BE0416735655	A-asbl 6
----	--------------	----------

### Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

#### Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

#### Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	7	1	7,8
305	6	2	7,6

### Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

#### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

#### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

#### Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	1
5802		5812	75
5803		5813	2.879
58031		58131	2.578
58032		58132	301
58033		58133	
5821		5831	1
5822		5832	885
5823		5833	6.303
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE0416735655		A-asbl 7
----	--------------	--	----------

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluations :  
NEF AISBL : Network of European Fondation for Inovative Cooperation.

PRINCIPES GÉNÉRAUX :  
Les règles d'évaluations sont établies conformément à l'arrêté royal du 19 décembre 2003 relatif aux obligations comptables et à la publicité des comptes des grandes ASBL.

PROVISIONS  
A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice antérieur. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs devront être régulièrement revues et reprises en résultats dans la mesure où elles sont devenues sans objet.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES  
Elles sont portées à l'Actif du Bilan à la valeur d'acquisition. Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire sur les durées suivantes :  
Aménagement du bâtiment : 15 ans  
Installation/Matériel de bureau : 5 ans  
Matériel informatique et pédagogique : 3 ans

CRÉANCES  
Elles sont reprises à leur valeur nominale  
Les créances à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur règlement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

DETTES  
Elles sont reprises à leur valeur nominale.  
Les dettes à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur règlement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES  
Ils sont repris à leur valeur nominale.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES  
DE L'ASBL NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'Aisbl NETWORK OF EUROPEAN FOUNDATIONS, l'« association », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 2017, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Aisbl Network of European Foundations durant 3 exercices consécutifs.

## **Rapport sur les comptes annuels**

### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 5.627.119 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 28.633.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives aux comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de l'association.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, du Code des Sociétés et des Associations ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Mentions relatives à l'indépendance***

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

### ***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes ou à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, du Code des sociétés et associations.

Bruxelles, le 16 Avril 2020  
Delvaux et Associés SRL  
Commissaire  
Représenté par

Pierre LERUSSE  
Réviseur d'entreprises